

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1606

20 juin 2014

SOMMAIRE

BDE Prospect s.a.	77042	Kairos International Sicav	77047
BEL Financial Services S.à r.l.	77081	Karlow Holdings	77045
Bravissima (BC) Luxco S.C.A.	77043	KBC Participations Renta C	77081
Brooks Automation (Luxembourg) S.à r.l.	77072	Kellner Group & Associés S.A.	77046
Canada Water Tanks Sàrl	77042	Kerozene S.A.	77048
Charleston Infrastructure I S.à r.l.	77072	Kerozene S.A.	77046
Circo S.à r.l.	77043	Limalux S.A.	77048
C One Lux	77065	Lufkin Argentina Luxembourg S.à r.l.	77048
Creliance Sàrl	77043	Luxembourg Famous Star	77047
Dune Lux	77082	Miedzi Copper (Luxembourg) S.à r.l.	77049
Endo Luxembourg Finance Company I S.à r.l.	77054	Novenergia Renewables Portfolio S.A. ...	77054
Fairmark S.A.	77055	Positronia S.A.	77082
Fairmark S.à r.l.	77055	Schneider Electric Major Investments S.à r.l.	77071
Holding & Investments S.A.	77088	Seagull S.A.	77042
Interclinics S.A.	77047	Smart Cash I.P.	77064
Iramar s.à r.l.	77045	Stabulum S.à r.l.	77071
Iramar s.à r.l.	77048	ToP.K s.à r.l.	77064
Isis Holding S.A.	77046	UCXA Management S.A.	77043
Isis III S.à r.l.	77088	Ultim Equity Group S.A.	77044
Italian Restaurant S.A.	77048	Ultim Equity Group S.A.	77044
IVG Vysehrad Immobilien GmbH	77045	update 24	77042
Jack (Pencoed) S.à r.l.	77065	Vontobel Asset Management S.A.	77044

**BDE Prospect s.a., Société Anonyme,
(anc. update 24).**

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 105.862.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 avril 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014055848/13.

(140064689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Seagull S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 180.899.

La soussignée, AUDITEX SARL dénonce avec effet immédiat le siège social de la société SEAGULL S.A., RCS Luxembourg B 180.899, en ses bureaux, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg ainsi que la convention de domiciliation établie avec cette dernière en date du 11 octobre 2013.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

AUDITEX SARL

Laurent JACQUEMART

Gérant

Référence de publication: 2014055633/13.

(140063334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Canada Water Tanks Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 130.531.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 1^{er} janvier 2013,

que Alinda Infrastructure Fund 1, L.P. (société enregistré à Delaware sous le numéro 4181185) ayant son siège social au 2711 Centerville Road, USA 19808 Delaware, a cédé 4,594 parts sociales,

que Alinda Infrastructure Parallel Fund 1, L.P. (société enregistré au Îles Caïman sous le numéro WK17617) ayant son siège social au Walker House, KY - George Town, a cédé 5,822 parts sociales,

et que Alinda Infrastructure Parallel Fund 1 A, L.P. (société enregistré au Îles Caïman sous le numéro WK17626) ayant son siège social au Walker House, KY - George Town, a cédé 2,084 parts sociales de la Société Canada Water Tanks S.à r.l. à Canada Water Tanks I S.à r.l. (société enregistré à Luxembourg sous le numéro B167017) ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Suite à ce transfert, Canada Water Tanks I S.à r.l. détient les 12,500 parts sociales de la société Canda Water Tanks S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2014055876/23.

(140064740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Creliance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 13, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 182.491.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055905/9.

(140064295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Bravissima (BC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 170.287.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014055846/10.

(140064264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

UCXA Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 57.840.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration le 30 décembre 2013

Le Conseil d'Administration a décidé de racheter l'intégralité des actions de catégorie D, conformément aux dispositions de l'article 5.5 des statuts, selon les modalités suivantes:

- Nombre d'actions: 1 000 (mille)
- Date de rachat: 30 décembre 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

UCXA MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014055709/17.

(140063920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Circo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 100.328.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 13 février 2014 que:

- Madame Souad Deghdough, actuel gérante unique de la Société, a été révoquée de son mandat avec effet au 13 février 2014; et

- Monsieur Pascal Razafimandimby, né le 27 septembre 1974 à Anoviara, Madagascar, résidant au Cité des 67 Hectares, Antananarivo, Madagascar, a été nommé gérant unique de la Société avec effet au 13 février 2014 pour une période indéterminée.

Le gérant unique de la Société est donc Monsieur Pascal Razafimandimby.

Le 17 avril 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014055879/18.

(140064359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Ultim Equity Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 128.760.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Pour: *ULTIM EQUITY GROUP S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Christine Racot

Référence de publication: 2014055711/15.

(140063848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Ultim Equity Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 128.760.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Pour: *ULTIM EQUITY GROUP S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Christine Racot

Référence de publication: 2014055712/15.

(140063849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Vontobel Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 2-4, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 78.142.

AUSZUG

Anlässlich der am 2. April 2014 abgehaltenen Generalversammlung wurde beschlossen,

- Axel Schwarzer
- Dr. Martin Sieg Castagnola
- Dominic Gaillard
- Remigio Luongo
- Carmen Lehr

als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Generalversammlung im Jahre 2015 wiederzuernennen.

Anlässlich der am 2. April 2014 abgehaltenen Generalversammlung wurde beschlossen,

Ernst & Young S.A.

7, rue Gabriel Lippmann

Parc d'Activité Syrdall 2

L-5365 Munsbach

als Prüfungsbeauftragte der Gesellschaft bis zur nächsten Generalversammlung im Jahr 2015 wiederzuernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. April 2014.

Vontobel Asset Management S.A.

Référence de publication: 2014055723/24.

(140063488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Iramar s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 32, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 129.126.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055381/10.

(140063819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Karlow Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.360.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination de l'associé unique ATC Trustees (Bahamas) Limited, et ce avec effet au 2 décembre 2013:

Intertrust (Bahamas) Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014055418/15.

(140063339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

IVG Vysehrad Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.100,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 150.952.

Auszug aus der schriftlichen Beschlussfassung des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 14. März 2014

Am 14. März 2014 hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Abberufung von Herrn Osman Saritarla als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;
- Ernennung von Frau Irmgard Linker, geboren am 29. August 1968 in Friedberg, Deutschland, mit beruflicher Adresse in: The Squire 18, Am Flughafen, 60549 Frankfurt, Deutschland, als Geschäftsführerin der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit;
- Ernennung von Herrn Cyril Amos Schelling, geboren am 20. Mai 1980 in St. Quentin, Frankreich, geschäftsansässig in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit;
- Ernennung von Herrn Dr. Matthias Eder, geboren am 30. November 1976 in Würzburg, Deutschland, geschäftsansässig in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit.

Infolge der vorliegenden Beschlüsse wird sich der Geschäftsführerrat der Gesellschaft fortan wie folgt zusammensetzen:

- Herr Dr. Matthias Eder,
- Frau Irmgard Linker;
- Herr Andreas Rosenberger; und
- Herr Cyril Amos Schelling.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. April 2014.

IVG Luxembourg S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2014055391/29.

(140063769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Kellner Group & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 123.267.

Nous tenons par la présente à vous faire part de notre démission en tant que commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Bertrange, le 4 avril 2014.

Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, en abrégé CLERC

Jean-Jacques Soisson

Référence de publication: 2014055426/12.

(140064000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Kerozene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 138.323.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 15 avril 2014

- L'actionnaire unique accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Charles Maury Larivière ainsi que la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Marin Leherle.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014055427/14.

(140063714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Isis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 163.889.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 15 avril 2014 a pris les résolutions suivantes;

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Michaël Zianveni;

- Monsieur Sébastien Gravière;

- Monsieur Jean-Yves Nicolas;

- Monsieur Marc Koeune. Ce dernier démissionne également de son poste de Président du conseil d'administration.

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Thierry HELLERS, né le 13 septembre 1968 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;

- Monsieur Gernot KOS, né le 23 janvier 1970 à Eisenstadt (Autriche), domicilié professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;

- Monsieur Charles ALTWIES, né le 3 février 1969 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au registre sous le numéro B121820.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014055384/28.

(140063540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Kairos International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 119.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014055415/10.

(140063644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Luxembourg Famous Star, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.000,00.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 118.852.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la société tenues en date du 20 mars 2014, il résulte que:

- Esbelta De Freitas a démissionné de sa fonction de gérante avec effet au 14 février 2014;
- Brigitte CZOSKE née le 15 juin 1975 à Bonn (Allemagne) demeurant professionnellement au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Luxembourg) a été nommé gérant avec effet au 14 février 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxembourg Famous Star

Référence de publication: 2014055454/16.

(140063246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Interclinics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 149.846.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 1^{er} avril 2014

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Benjamin GUIX, né le 06.02.1958, demeurant au C. Marques de Mulhagen 38,2°, 1a, 08034 Barcelone, Espagne,
- Madame Francisca SAUQUET ROVIRA, née le 02.11.1960, demeurant au C. Marques de Mulhagen 38, 2°, 1°, 08034 Barcelone, Espagne

ont été nommés comme administrateurs supplémentaires, avec effet à la date du 1^{er} octobre 2013. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du conseil d'administration adoptées le 1^{er} avril 2014

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel JEAN demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Luxembourg) a été nommé en tant que président du Conseil d'Administration de la Société avec effet à la date du 1^{er} octobre 2013, conformément à l'Article 10 des Statuts de la Société.

En qualité de président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Il résulte également dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, avec effet à la date du 1^{er} octobre 2013

En sa qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 1^{er} avril 2014.

Pour INTERCLINICS S.A.

Référence de publication: 2014055372/28.

(140063986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Limalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 85.332.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014055465/9.

(140063336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Iramar s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 32, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 129.126.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014055382/10.

(140063820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Italian Restaurant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 149, rue de la Tour Jacob.
R.C.S. Luxembourg B 62.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16/04/2014.

Référence de publication: 2014055387/10.

(140063191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Kerozene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 138.323.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014055428/12.

(140063719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Lufkin Argentina Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 180.045.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lufkin Argentina Luxembourg S.à r.l.

S. Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2014055451/13.

(140063337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Miedzi Copper (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.034.

In the year two thousand and fourteen.

On the twentieth day of the month of March,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company MIEDZI COPPER CORP., having its registered office at 1200 Waterfront Centre, 200 Burrard Street, BC V6C 3L6 Vancouver, Canada,

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of “Miedzi Copper (Luxembourg) S.à r.l.” (hereinafter referred to as the “Company”), a private limited company (*société à responsabilité limitée*) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registrar under number B 158034, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 21, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 513 dated 18 March 2011.

The Articles of Incorporation of the Company have lastly been amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, dated February 14, 2013, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1148 of May 15, 2013.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders as stated under Article 13 of its Articles of Incorporation, stated that the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Increase of the Company share capital in an amount of sixteen million one hundred and ninety nine thousand four hundred and eighty six Canadian dollars (CAD\$ 16,199,486);
2. Subscription to the share capital increase as specified in item 1 above and payment;
3. Amendments to article 6 of the articles of association of the Company (the “Articles”);
4. Miscellaneous.

And immediately passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company share capital in an amount of sixteen million one hundred and ninety nine thousand four hundred and eighty six Canadian dollars (CAD\$ 16,199,486) by the issuance of:

- i. Four million one hundred and fifty four thousand eight hundred and sixty one (4,154,861) Class A MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each;
- ii. Four hundred and fifty nine thousand two hundred and eighty six (459,286) Class B MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each;
- iii. Three hundred and thirty three thousand ninety nine (333,099) Class C MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each;
- iv. Five million one hundred and eighty thousand two hundred (5,180,200) Class D MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each;
- v. Five million four hundred and ninety eight thousand four hundred and fifty five (5,498,455) Class E MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each;
- vi. Five hundred seventy three thousand five hundred and eighty five (573,585) Class F MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The sole shareholder declares to subscribe to (i) four million one hundred and fifty four thousand eight hundred and sixty one (4,154,861) Class A MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each, (ii) four hundred and fifty nine thousand two hundred and eighty six (459,286) Class B MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each, (iii) three hundred and thirty three thousand ninety nine (333,099) Class C MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each, (iv) Five million one hundred and eighty thousand two hundred (5,180,200) Class D MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each, (v) five million four hundred and ninety eight thousand four hundred and fifty five (5,498,455) Class E MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each and (vi) five hundred seventy three thousand five hundred and eighty five (573,585) Class F MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each by a contribution in kind consisting of a claim granted by the sole shareholder to the Company in an amount of sixteen million one hundred and ninety nine thousand four hundred and eighty six Canadian dollars (CAD\$ 16,199,486) (hereafter the "Luxco Claim").

The valuation of the Luxco Claim is evidenced by a certificate issued on the date hereof by the sole shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (hereafter the "Management Certificate"). It results from the Management Certificate that, as of the date of such Certificate:

(i) The sole shareholder is the holder of the Luxco Claim and is solely entitled to all rights, title and interest in and to the Luxco Claim;

(ii) The accounts of the sole shareholder as of 31 December 2013 (hereafter the "Accounts") show a claim in an amount of sixteen million one hundred and ninety nine thousand four hundred and eighty six Canadian dollars (CAD\$ 16,199,486);

(iii) Based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the claim contributed to the Company as per the attached Accounts has a total value of sixteen million one hundred and ninety nine thousand four hundred and eighty six Canadian dollars (CAD\$ 16,199,486);

(iv) The claim contributed to the Company is freely transferable by the Shareholder and is neither subject to any restriction nor encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

(v) If and insofar as it is a requirement for a full and unencumbered assignment of the Luxco Claim to the Company, that the approval or consent of a third party is obtained, such approval or consent is obtained.

Such Management Certificate and a copy of the Accounts, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

Further to the resolutions passed above, the sole shareholder resolved to amend and replace article 6 of the Articles of the Company, which shall henceforth have the following wording:

6.1. The corporate share capital is set at twenty three million five hundred and thirty thousand nine hundred and twenty seven Canadian dollars (CAD\$ 23,530,927.-) divided into:

(i) one thousand five hundred and seventy one (1,571) ordinary shares with a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1.-) each (the "Ordinary Shares") and (ii) four million nine hundred and sixty thousand nine hundred and thirty one (4,960,931) Class A MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each (the "Class A MRPS"), one million ninety four thousand five hundred and twenty six (1,094,526) Class B MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each (the "Class B MRPS"), nine hundred seventy seven thousand two hundred and eighty nine (977,289) Class C MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each (the "Class C MRPS"), seven million seven hundred and eighty eight thousand one hundred and ninety (7,788,190) Class D MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each (the "Class D MRPS"), seven million twenty six thousand five hundred and five (7,026,505) Class E MRPS having a nominal value of one Canadian dollars (CAD\$ 1) each (the "Class E MRPS") and one million sixty hundred and eighty one thousand nine hundred and fifteen (1,681,915) Class F MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each (the "Class F MRPS").

6.2. For the purpose of the articles, the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS, the Class E MRPS and the Class F MRPS shall collectively be referred to as the MRPS and individually, as a Class of MRPS.

The MRPS together with the Ordinary Shares are hereafter collectively referred to as the "Shares".

Each class of MRPS is linked to a specifically identified asset or group of assets of the company (the Designated Assets), which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets, including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

6.3. Subject to articles 6.1 and 6.2, the Designated Assets in respect of

(i) the Class A MRPS are equity investments, interests and rights in the Polish company Zielona Góra Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci , entered into the Polish Register of Entrepreneurs of the National Court Register, under the number 0000367717;

(ii) the Class B MRPS are equity investments, interests and rights in the Polish company Wilcze Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci , entered into the Polish Register of Entrepreneurs of the National Court Register, under the number 0000368203;

(iii) the Class C MRPS are equity investments, interests and rights in the Polish company Florentyna Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci , entered into the Register of Entrepreneurs of the Polish National Court Register, under the number 0000368123;

(iv) the Class D MRPS are equity investments, interests and rights in the Polish company Ostrzeszów Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci , entered into the Register of Entrepreneurs of the Polish National Court Register, under the number 0000365750;

(v) the Class E MRPS are equity investments, interests and rights in the Polish company Mozów Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci , entered into the Register of Entrepreneurs of the Polish National Court Register, under the number 0000365483;

(vi) the Class F MRPS are equity investments, interests and rights in the Polish company Lezno Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci , entered into the Register of Entrepreneurs of the Polish National Court Register, under the number 0000394110.

When and as long as all the Shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they are cancelled and the capital reduced proportionally.

The company's shares are in registered form.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at five thousand euro (EUR 5,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le vingt mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société MIEDZI COPPER CORP., avec siège à 1200 Waterfront Centre, 200 Burrard Street, BC V6C 3L6 Vancouver, Canada,

Représentée en l'occurrence par Madame Sofia Afonso Da Chao-Conde, employée privée, résident professionnellement à Esch-sur-Alzette, , en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente l'ensemble du capital social de «Miedzi Copper (Luxembourg) S.à r.l.», société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158034, et dont le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 513 du 18 mars 2011 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Francis Kessler en date du 14 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1148 du 15 mai 2013.

Le comparant, représentant l'ensemble du capital social de la Société et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des actionnaires comme stipulé à l'article 13 des statuts de la Société, a indiqué que l'ordre du jour était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société pour un montant de seize millions cent quatre-vingt-dix-neuf quatre cent quatre-vingt-six dollars canadiens (CAD\$ 16.199.486);
2. Souscription à l'augmentation de capital social ainsi que décrit sous le paragraphe 1 ci-dessus et paiement;
3. Modifications de l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts»);
4. Divers.

Et a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de seize millions cent quatre-vingt-dix-neuf quatre cent quatre-vingt-six dollars canadiens (CAD\$ 16.199.486) par l'émission de:

- a. Quatre millions cent cinquante-quatre mille huit cent soixante et un (4.154.861) Actions Préférentielles de Catégorie A avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune;
- b. Quatre cent cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt-six (459.286) Actions Préférentielles de Catégorie B avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune;
- c. Trois cent trente-trois mille quatre-vingt-dix-neuf (333.099) Actions Préférentielles de Catégorie C avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune;
- d. Cinq millions cent quatre-vingt mille deux cents (5.180.200) Actions Préférentielles de Catégorie D avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune;
- e. Cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent cinquante-cinq (5.498.455) Actions Préférentielles de Catégorie E avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune;
- f. Cinq cent soixante-treize mille cinq cent quatre-vingt-cinq (573.585) Actions Préférentielles de Catégorie F avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique accepte et enregistre la souscription à l'augmentation de capital social comme suit:

Intervention - Souscription

L'associé unique déclare souscrire à (i) quatre millions cent cinquante-quatre mille huit cent soixante et un (4.154.861) Actions Préférentielles de Catégorie A avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune; (ii) quatre cent cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt-six (459.286) Actions Préférentielles de Catégorie B avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune; (iii) trois cent trente-trois mille quatre-vingt-dix-neuf (333.099) Actions Préférentielles de Catégorie C avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune; (iv) cinq millions cent quatre-vingt mille deux cents (5.180.200) Actions Préférentielles de Catégorie D avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune; (v) Cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent cinquante-cinq (5.498.455) Actions Préférentielles de Catégorie E avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune et (vi) cinq cent soixante-treize mille cinq cent quatre-vingt-cinq (573.585) Actions Préférentielles de Catégorie F avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune par un apport en nature d'une créance en faveur de l'associé unique de la Société d'un montant de seize millions cent quatre-vingt-dix-neuf quatre cent quatre-vingt-six dollars canadiens (CAD\$ 16.199.486) (ci-après «la Créance»).

L'évaluation de la Créance est prouvée par le biais d'un certificat émis à la date du présent acte par l'associé unique et approuvé par le conseil de gérance de la Société (ci-après le «Certificat de Gérance»). Il résulte du Certificat de Gérance qu'à la date dudit Certificat:

- (i) L'associé unique est le détenteur de la Créance et a, à titre exclusif, tous les droits, titres et intérêts dans la Créance;
- (ii) Les comptes annuels de l'associé unique à la date du 31 décembre 2013, tels que joints (ci-après les «Comptes Annuels») présentent une créance d'un montant de seize millions cent quatre-vingt-dix-neuf quatre cent quatre-vingt-six dollars canadiens (CAD\$ 16.199.486);
- (iii) Sur base des principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, la Créance apportée à la Société a, conformément aux comptes annuels ci-joints, une valeur totale de seize millions cent quatre-vingt-dix-neuf quatre cent quatre-vingt-six dollars canadiens (CAD\$ 16.199.486);
- (iv) La Créance apportée à la Société est librement cessible par l'associé unique et n'est sujette à aucune restriction ni grevée d'un nantissement ou sûreté qui limiterait sa transmissibilité ou réduirait sa valeur;
- (v) Si et dans la mesure où il est requis pour un transfert total et sans sûreté de la Créance à la Société que l'approbation ou le consentement d'une partie tierce soit obtenu, il est considéré qu'une telle approbation ou un tel consentement est obtenu.

Le Certificat de Gérance et une copie des comptes annuels, après signature «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire présent, resteront annexés au présent acte afin d'être déposés aux autorités compétentes.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions susmentionnées, l'associé unique décide de modifier et remplacer l'article 6 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

6.1. Le capital social est fixé à vingt-trois millions cinq cent trente mille neuf cent vingt-sept dollars canadiens (CAD\$ 23.530.927) représenté par (i) mille cinq cent soixante et onze (1.571) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1,-) chacune (les «Actions Ordinaires») et (ii) quatre millions neuf cent soixante mille neuf cent trente et un (4.960.931) actions préférentielles de catégorie A d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1,-) chacune (en cas de pluralité, les Actions Préférentielles de Catégorie A et individuellement, l'Action Préférentielle de Catégorie A); un million quatre-vingt-quatorze mille cinq cent vingt-six (1.094.526) actions préférentielles de catégorie B d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1,-) chacune (en cas de pluralité, les Actions Préférentielles de Catégorie B et individuellement, l'Action Préférentielle de Catégorie B); neuf cent soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-neuf (977.289) actions préférentielles de catégorie C d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1,-) chacune (en cas de pluralité, les Actions Préférentielles de Catégorie C et individuellement, l'Action Préférentielle de Catégorie C); sept millions sept cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-dix (7.788.190) actions préférentielles de catégorie D d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1,-) chacune (en cas de pluralité, les Actions Préférentielles de Catégorie D et individuellement, l'Action Préférentielle de Catégorie D); sept millions vingt-six mille cinq cent cinq (7.026.505) actions préférentielles de catégorie E d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1,-) chacune (en cas de pluralité, les Actions Préférentielles de Catégorie E et individuellement, l'Action Préférentielle de Catégorie E) et un million six cent quatre-vingt-un mille neuf cent quinze (1.681.915) actions préférentielles de catégorie F d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1,-) chacune (en cas de pluralité, les Actions Préférentielles de Catégorie F et individuellement, l'Action Préférentielle de Catégorie F).

6.2. Dans le cadre des présents statuts, les Actions Préférentielles de Catégorie A, les Actions Préférentielles de Catégorie B, les Actions Préférentielles de Catégorie C, les Actions Préférentielles de Catégorie D et les Actions Préférentielles de Catégorie E seront collectivement désignées les Actions Préférentielles et individuellement une Catégorie d'Action Préférentielle.

Les Actions Préférentielles et les Actions Ordinaires seront collectivement désignées les «Actions».

Chaque catégorie d'Action Préférentielle est liée à un ou plusieurs actif(s) particulier(s) identifié(s) de la Société (les Actifs Désignés), ce terme qui sera réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés, (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être regardé comme ayant remplacé en tout ou partie ces Actifs Désignés y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés, (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

6.3. Sous réserve des articles 6.1. et 6.2, les Actifs Désignés en relation avec:

(i) les Actions Préférentielles de Catégorie A sont tous les investissements, intérêts et droits dans la société polonaise Zielona Góra Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci , enregistrée auprès du Registre des Entrepreneurs du Registre National du Tribunal sous le numéro 0000367717;

(ii) les Actions Préférentielles de Catégorie B sont tous les investissements, intérêts et droits dans la société polonaise Wilcze Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci , enregistrée auprès du Registre des Entrepreneurs du Registre National du Tribunal sous le numéro 0000368203;

(iii) les Actions Préférentielles de Catégorie C sont tous les investissements, intérêts et droits dans la société polonaise Florentyna Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci , enregistrée auprès du Registre des Entrepreneurs du Registre National du Tribunal sous le numéro 0000368123;

(iv) les Actions Préférentielles de Catégorie D sont tous les investissements, intérêts et droits dans la société polonaise Ostrzeszów Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci , enregistrée auprès du Registre des Entrepreneurs du Registre National du Tribunal sous le numéro 0000365750;

(v) les Actions Préférentielles de Catégorie E sont tous les investissements, intérêts et droits dans la société polonaise Mozów Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci , enregistrée auprès du Registre des Entrepreneurs du Registre National du Tribunal sous le numéro 0000365483;

(vi) les Actions Préférentielles de Catégorie F sont tous les investissements, intérêts et droits dans la société polonaise Lezno Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci , enregistrée auprès du Registre des Entrepreneurs du Registre National du Tribunal sous le numéro 0000394110.

Quand et aussi longtemps que toutes les Actions seront détenues par un associé unique, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi seront applicables, i.e. toute décision de l'associé unique ainsi que tout contrat entre ce dernier et la Société devront être enregistrés par écrit et les dispositions concernant l'assemblée générale des associés ne seront pas applicables.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous réserves qu'elles soient annulées et que le capital soit réduit proportionnellement.

Les actions de la Société sont émises sous forme nominative.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et française, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2014. Relation: EAC/2014/4302. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053948/294.

(140061604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Novenergia Renewables Portfolio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 170.943.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 14 avril 2014

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Les démissions de M. Baguenier Henri Charles Jean, M. Fernandes Anibal Valdemar, M. Lavaggi Ottavio, M. Martins Pimenta Carlos Alberto, Gonçalves Martins Monteiro Alvaro, M. de Carvahlo Nunes Armando Manuel et M. Mitja Sarvise Albert de leur poste d'Administrateur sont acceptées.

2. M. Bernardo D'AGUIAR DE LUCENA, demeurant à L-1725 Luxembourg, 19, rue Henri VII et M. Giorgio VIGNOLLE, demeurant à L-1226 Luxembourg, 2, rue J.-P. Beicht sont nommés comme nouveaux administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui statue sur les comptes en l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

NOVENERGIA RENEWABLES PORTFOLIO S.A.

Référence de publication: 2014055524/18.

(140063551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Endo Luxembourg Finance Company I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.645.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 10 avril 2014

1. Monsieur John Daniel BOYLE, administrateur de sociétés, né en Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), le 09 Novembre 1974, demeurant professionnellement à Dublin 2, Ireland, 33 Fitzwilliam Square, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée avec effet au 10 avril 2014.

1. Veuillez prendre note que Messieurs Andrew O'SHEA et Joost TULKENS résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

2. Le siège social de l'associé unique Endo Luxembourg Holding Company S.à r.l. a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Endo Luxembourg Finance Company I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014057103/19.

(140065713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**Fairmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Fairmark S.A.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 30.995.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first of March,
before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "FAIRMARK S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 30.995, incorporated pursuant to a notarial deed dated 28 June 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 349 of 27 November 1989.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1167 of 31 May 2011.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Mr Raf Bogaerts, companies director, with professional address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance in the chair,

who appointed as secretary Mrs Marina Muller, private employee, with professional address at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sandy Roeleveld, private employee, with professional address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Transformation of the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under legal continuity and subsequent amendment of article 1;
- 2.- Resignation of the current directors, quittance and discharge;
- 3.- Appointments of new managers;
- 4.- Contribution in cash of EUR 43,000,000 realized by the sole shareholder of the Company so as to raise it from its present amount of EUR 31,000 to the amount of EUR 43,031,000;
- 5.- Against the contribution, creation and issuance of mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of EUR 25 each, namely the "MRPS" to be fully paid up and determination of the specific rights attached to the MRPS;
- 6.- Subscription and payment of the newly issued MRPS;
- 7.- Full restatement of the articles of incorporation of the Company with no changes to the corporate object of the Company, in order, in particular, to reflect the above resolutions;
- 8.- Miscellaneous.

II.- That the sole represented shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the represented shareholder declaring that it had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transform the Company by conversion of its form from a public company limited by shares (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under legal continuity.

Subsequently, the meeting decides to acknowledge and accept that the one thousand two hundred forty (1.240) ordinary shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, shall be replaced by one thousand two hundred forty (1.240) ordinary corporate units, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each. The one thousand two hundred forty (1.240) ordinary corporate units shall be held by the sole shareholder Genossenschaft Constanter, a co-operative incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at 10, Grafenauweg, CH-6300 Zug.

Second resolution

The general meeting resolves to accept the resignation of the current directors and of the statutory auditor of the Company and to grant discharge to the resigning directors and statutory auditor for the execution of their mandate up to this date.

Third resolution:

The general meeting resolves to appoint as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Raf Bogaerts, companies director, having its professional address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
- Mr Michel de Groot, companies director, having its professional address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
- Mr Matthias Van der Looven, finance manager, having its professional address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Fourth resolution:

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of forty-three million euro (EUR 43,000,000) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by one thousand two hundred forty (1,240) ordinary corporate units, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, up to forty-three million thirty-one thousand euro (EUR 43,031,000), through the creation and the issue of one million seven hundred and twenty thousand (1,720,000) new mandatory redeemable preferred shares (hereafter the "MRPS"), as described in the articles of association, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Subscription and payment

All the one million seven hundred and twenty thousand (1,720,000) new MRPS are entirely subscribed by the sole shareholder Genossenschaft Constanter, a co-operative incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at 10, Grafenauweg, CH-6300 Zug, here represented by Mr Raf Bogaerts, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given in Zug, on 20 March 2014,

for a total price of forty-three million euro (EUR 43,000,000), entirely allocated to the share capital.

All the one million seven hundred and twenty thousand (1,720,000) new MRPS are entirely paid up in cash so that the amount of forty-three million euro (EUR 43,000,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Fifth resolution:

The meeting decides to fully restate the articles of association in order to adapt them to the provisions of section XII of the law of August 10, 1915, as amended, regarding the limited liability companies, so as to read henceforth as follows:

"A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There exists a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of "FAIRMARK S.à r.l." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by the decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 3. The object of the Company is to undertake all financial operations for the benefit of its parent company, its subsidiaries and the subsidiaries of its parent company and any other company belonging to the group of companies to which it belongs, the said financial operations including in particular cash pooling, financial assistance through the granting of loans or otherwise, management of current accounts, management of bank deposits, clearing operations and operations involving foreign currencies.

The object of the Company is also the taking of participations in any form whatsoever in Luxembourg or foreign companies and the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stocks, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation and development of any financial, industrial or commercial undertaking, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, and may render such undertakings any assistance, whether in the form of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and may issue debentures.

In general the Company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may consider conducive to the attainment or development of its object, provided nevertheless that it remains within the limits laid down by the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the board of managers.

If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and person abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The share capital of the Company is set at forty-three million and thirty-one thousand euros (EUR 43,031,000) represented by one thousand two hundred forty (1,240) ordinary corporate units (the “Ordinary Corporate Units”) and one million seven hundred and twenty thousand (1,720,000) mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”), with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, each being fully paid-up (together the “Shares”).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association (the “Articles”). Without prejudice to what is set out below concerning the redemption of the MRPS, the Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

Art. 7. The Shares of the Company are in registered form.

A shareholders’ register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of Shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two managers upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

Art. 8. The MRPS may be redeemed by the Company in accordance with article 49-8 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as foreseen for the sociétés anonymes.

The Company is entitled to redeem the MRPS, at any moment, in whole or in part, by sending a notice by registered mail to any holder of the MRPS at the address which appears in the Company’s shareholders’s register. Such notice will mention (i) the date of the redemption, (ii) the number of MRPS to be redeemed, (iii) the redemption price and (iv) the method of payment of the redemption price.

The Company shall redeem the MRPS at the latest on the tenth anniversary of their issuance.

The redemption price of a MRPS shall be equal to the nominal value plus the portion of the share premium account attributable to such MRPS at the time of the redemption.

C. General meetings of shareholders or resolutions of the sole shareholder

Art. 9. Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the number of Shares which he owns. Each Ordinary Corporate Unit is entitled to one vote. Each MRPS is entitled to one vote, except when the Company has only one shareholder in which case the MRPS have no voting rights.

Collective decisions are only taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are not more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 10. The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

D. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term of office, and they will hold office until their successors are appointed. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 12. In case of several managers, they will form a board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any managers may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority (and at least two) of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the managers present or represented at the meeting. The chairman does have a casting vote in case of equality of votes.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval on one or several separate instruments in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolutions.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman if any, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of managers.

The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the sole manager or by the joint signature of any two managers, as the case may be, or by the joint signature or single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

The Company will be bound towards administrative authorities by the sole signature of any manager.

E. Financial year - Profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

Each MRPS entitles to a preferential and cumulative annual dividend of 0.1 % of the nominal value of the MRPS.

After payment of these preferred dividend, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profit is allocated, provided that the MRPS shall have no further rights to any additional dividends, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law

Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, the preferred dividends to be allocated to the MRPS are only payable out of the income derived from the assets contributed to or acquired by the Company by using the contributions made to the Company in consideration for the issue of the MRPS.

F. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

In case of a liquidation, each holder of MRPS has a preferential right to (i) the reimbursement of his contribution at its nominal value and (ii) the payment of any unpaid dividend. After such payments, the holder of MRPS are excluded from any further liquidation proceeds.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the Ordinary Corporate Units of the Company held by them.

G. Amendment of the Articles of incorporation

Art. 19. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary general meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

H. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at seven thousand five hundred euro (EUR 7,500).

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un mars,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "FAIRMARK S.A." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragançe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.995, constituée suivant acte notarié soussigné en date du 28 juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 349 du 27 novembre 1989.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1167 du 31 mai 2011.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe,

qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandy Roeleveld, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transformation de la Société en société à responsabilité limitée en continuité juridique et modification subséquente de l'article 1.

2.- Démission des administrateurs actuels, quittance et décharge.

3.- Nomination des nouveaux gérants.

4.- Apport en espèces de EUR 43.000.000 réalisé par l'actionnaire unique de la Société afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000 à un montant de EUR 43.031.000.-5.- En contrepartie de cet apport, création et émission de parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de EUR 25.-chacune, dénommées les «MRPS» entièrement libérées et détermination des droits attachés aux MRPS.

6.- Souscription et libération des MRPS nouvellement émises.

7.- Refonte complète des statuts de la Société sans changement de l'objet social de la Société en vue en particulier de refléter les résolutions ci-dessus.

8.- Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transformer la société de sa forme actuelle de société anonyme en société à responsabilité limitée, en continuité juridique.

Par conséquent, l'assemblée reconnaît et accepte que les mille deux cent quarante (1.240) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune sont remplacées par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Les mille deux cent quarante (1.240) parts sociales ordinaires sont détenues par l'associé unique la société Genossenschaft Constanter, société coopérative de droit suisse, ayant son siège social à 10, Grafenauweg, CH-6300 Zug.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels et du commissaire et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat prenant fin à la date de la présente assemblée générale.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une période indéterminée.

- Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;

- Monsieur Michel de Groot, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;

- Monsieur Matthias Van der Looven, finance manager, ayant son adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante-trois millions euros (EUR 43.000.000) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à quarante-trois millions trente-et-un mille euros (EUR 43.031.000) par la création et l'émission d'un million sept cent vingt

mille (1.720.000) nouvelles parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (ci-après dénommées les «MRPS»), telles que décrites dans les statuts, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Souscription et libération

La totalité des un million sept cent vingt mille (1.720.000) MRPS nouvelles sont intégralement souscrites par l'associé unique Genossenschaft Constanter, société coopérative de droit suisse, ayant son siège social à 10, Grafenauweg, CH-6300 Zug, ici représentée par Monsieur Raf Bogaerts, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zug, le 20 mars 2014

pour un prix total de quarante-trois millions euros (EUR 43.000.000) entièrement affectés au capital social de la Société.

La totalité des un million sept cent vingt mille (1.720.000) MRPS nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quarante-trois millions euros (EUR 43.000.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la refonte complète des statuts pour les adapter aux dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés à responsabilité limitée, qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «FAIRMARK S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 3. La Société a pour objet de faire toutes opérations financières au bénéfice de son entreprise mère, de ses filiales, des filiales de son entreprise mère et de toute autre société appartenant au groupe de sociétés auquel elle appartient; lesdites opérations financières comprenant notamment la gestion centralisée de trésorerie (cash-pooling), l'assistance financière moyennant l'octroi de prêts ou autrement, la gestion de comptes courants, la gestion de dépôts en banque, les opérations de clearing et les opérations sur devises.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Le siège social peut être transféré endéans la même commune en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

La Société peut ouvrir des succursales ou des autres bureaux soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision du conseil de gérance.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de quarante-trois millions trente-et-un mille euros (EUR 43.031.000) représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et un million sept cent vingt mille (1.720.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les «MRPS») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement libérées (ensemble les «Parts Sociales»).

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée suivant la manière requise pour modifier les présents statuts (les «Statuts»). Sans préjudice de ce qui est énoncé ci-dessous concernant le rachat des MRPS, la Société peut, dans la mesure et aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique (ou tout autre associé) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Les Parts Sociales de la Société prennent la forme de parts nominatives.

Un registre des associés sera tenu au siège social, où il sera disponible pour inspection par tout associé. La propriété des Parts Sociales sera établie par inscription dans ce registre. Les certificats de ces enregistrements sont délivrés et signés par deux gérants à la demande de l'associé concerné.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale; si une Part Sociale est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de la Part Sociale devront désigner un mandataire unique pour représenter la Part Sociale par rapport à la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la Part Sociale jusqu'à ce qu'une personne a été désignée comme l'unique propriétaire par rapport à la Société.

Art. 8. Les MRPS peuvent être rachetés par la Société conformément à l'article 49-8 de loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, tel que prévu pour les sociétés anonymes.

La Société est autorisée à racheter les MRPS, à tout moment, en totalité ou en partie, par l'envoi d'une notification par courrier recommandé à tout titulaire de MRPS à l'adresse qui figure dans le registre des associés de la Société. Une telle notification doit mentionner (i) la date de rachat, (ii) le nombre de MRPS à racheter, (iii) le prix de rachat et (iv) la méthode de paiement du prix de rachat.

La Société rachètera les MRPS au plus tard au dixième anniversaire depuis leur émission.

Le prix de rachat d'un MRPS est égal à la valeur nominative augmenté de la partie du compte de prime d'émission attribuable à cet MRPS au moment du rachat.

C. Décisions de l'associé unique ou des associés.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à un vote. Chaque MRPS donne droit à un vote, sauf si la Société a seulement un associé, auquel cas les MRPS n'ont pas de droit de vote.

Les décisions collectives ne sont prises que dans la mesure où elles sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

Si la Société comporte un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués par la loi aux assemblées générales des associés.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les décisions des associés sont prises dans une assemblée générale des associés ou, dans le cas où il n'y a pas plus de vingt-cinq associés, par un vote écrit sur le texte des résolutions à adopter qui est envoyé par le conseil de gérance aux associés par courrier recommandé. Dans ce dernier cas, les associés sont dans l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours à compter de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 10. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés sont enregistrées par écrit et consignées dans un registre. Les votes de l'assemblée générale et les procurations sont attachés aux minutes.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et réunions du conseil de gérance; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopieur ou par courrier électronique (sans signature électronique) sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant un autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres sur une base continue et permettant la participation effective de toutes les personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par telles moyens de communication est réputée être tenue au siège social de la Société.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité et au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont seulement prises avec l'approbation de la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le président a une voix prépondérante en cas d'égalité des voix.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation sur une ou plusieurs instruments par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, s'il y en a, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux quelconques gérants, le cas échéant, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

La Société sera engagée envers les autorités administratives par la seule signature de tout gérant.

E. Année fiscale - Profits

Art. 16. L'année fiscale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 17. Sur le bénéfice net de la Société, cinq pour cent (5%) sont alloués à la réserve légale. Cette allocation cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que le montant de cette réserve légale s'élève à 10 pour cent (10%) du capital social de la Société, comme indiqué à l'article 5 ci-dessus ou comme augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

Chaque MRPS donne droit à un dividende annuel préférentiel et cumulatif de 0,1% de la valeur nominale des MRPS.

Après paiement des dividendes préférentiels, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, déterminent comment les profits restants seront alloués, étant entendu que les MRPS n'auront plus de droits à des dividendes supplémentaires, sous réserve du pouvoir du conseil de gérance de distribuer des dividendes intérimaires dans les limites permises par la loi.

Nonobstant toute disposition contraire dans les Statuts, les dividendes préférentiels à allouer aux MRPS sont seulement payables sur les revenus tirés des actifs apportés à, ou acquis par, la Société en utilisant les contributions versées à la Société en relation avec l'émission des MRPS.

F. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée des associés décidant une telle dissolution et qui fixera les pouvoirs et la compensation pour le(s) liquidateur(s).

En cas de liquidation, chaque porteur de MRPS dispose d'un droit préférentiel de (i) remboursement de sa contribution à la valeur nominale et (ii) au paiement de tout dividende impayé. Après ces paiements, les titulaires de MRPS sont exclus de toute autre surplus de liquidation.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent dans la Société.

G. Modification des statuts

Art. 19. Les Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale extraordinaire des associés sous réserve des conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

H. Dernière clause - Loi applicable

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BOGAERTS, M. MULLER, S. ROEVELD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2014. LAC / 2014 / 14177. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014053756/515.

(140061453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Top.K s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5943 Itzig, 2, rue Jean-Pierre Lanter.

R.C.S. Luxembourg B 138.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Top.K S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2014055681/12.

(140064094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Smart Cash I.P., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 159.912.

L'état civil d'un administrateur a été modifié et se lit désormais comme suit: Monsieur Hany Fouad Helmi Kolta BESHARA.

Les administrateurs Monsieur Fouad Helmi Kolta BESHARA et Monsieur Hany Fouad Helmi Kolta BESHARA sont désormais établis à l'adresse suivante: Building 17, Ground Floor, Office 55, Dubaï Internet City, Dubaï, Emirats Arabes Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055652/13.

(140063432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Jack (Pencoed) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.560,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.138.

1. Il est à noter qu'en date du 9 décembre 2013 la dénomination sociale de l'associé unique de la Société, MGP Jack S.à r.l., a été changée à BR Jack S.à r.l..

2. Extrait des résolutions de l'associé unique du 27 mars 2014:

Il résulte des dites résolutions que:

- L'associé unique a nommé PricewaterhouseCoopers, Société coopérative dont le siège social est situé au 400 route d'Esch, L - 1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 27 mars 2014.

Pour Jack (Pencoed) S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2014055394/20.

(140063560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

C One Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 185.381.

In the year two thousand and fourteen on the fourth day of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Cédric Rays, born on January 25, 1972 in Montbéliard, France, having his personal address at 174, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris, France,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on April 3, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "C ONE LUX" (hereinafter, the Company), with registered office at 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185381, established pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 27, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The sole shareholder takes the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company in order to give then henceforth the following content:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of C ONE LUX, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

In addition to the share capital, the Company shall have a capital contribution account into which any capital contributed by a shareholder may be transferred, and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The capital contribution account is at the free disposal of the shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Article 14.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers) composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager and by the signature of any person(s) to whom special powers for determined matters have been delegated by the Sole Manager or the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a pro tempore chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy and with at least the presence or the representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present resolutions are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1.300,-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Cédric Rays, né le 25 janvier 1972 à Montbéliard, France, ayant son adresse personnelle au 174, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris, France,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 3 avril 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination "C ONE LUX" (ci-après, la Société), ayant son siège social au 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185381, constituée par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'associé unique prend la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de refondre intégralement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination C ONE LUX qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

En plus du capital social, la Société dispose d'un compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres sur lequel tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un associé peut être crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Le compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres est à la libre disposition des associés, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à l'Article 14.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants répartis en deux (2) catégories, respectivement les «Gérants de Catégorie A» et les «Gérants de Catégorie B».

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B et par la signature de toute personne à qui des pouvoirs déterminés ont été délégués par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président pro tempore parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de toute catégorie peut en représenter un autre de toute catégorie au Conseil de Gérance, et un gérant de toute catégorie peut représenter plusieurs gérants de toute catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et avec au moins la présence ou la représentation d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance, y inclus au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 avril 2014. Relation: EAC/2014/5177. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053612/330.

(140061749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Schneider Electric Major Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.764.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056174/9.

(140064364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Stabulum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 480.250,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.993.

EXTRAIT

Le gérant de la société a changé d'adresse professionnelle comme suit:

- M. Christophe Ponticello a désormais pour adresse professionnelle le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014056225/14.

(140064731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Brooks Automation (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 437.800,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.002.

—
Extrait des Résolutions prises par l'associé unique de la société le 14 Avril 2014

L'Associé Unique de la Société, étant Brooks Automation Inc., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 15 Elizabeth Drive, Chelmsford, Massachusetts, 01824 U.S.A. (l'Associé unique) a décidé d'accepter les démissions respectives de Monsieur David F. PIETRANTONI et de Monsieur Stephen S. SCHWARTZ tous deux en tant que gérants B de la Société, et ce à compter du 14 Avril 2014.

Par conséquent, les gérants de la Société au 14 Avril 2014 sont les suivants:

Gérant A:

- Halsey S.à.r.l.

Gérant B:

- Mr Jason W. Joseph

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brooks Automation (Luxembourg) Sàrl

Halsey S.à r.l.

Gérant

Représenté par Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2014056402/24.

(140065487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Charleston Infrastructure I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 182.003.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of March,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

EQT Infrastructure II GP B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands and its registered office at Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce under number 54468701, acting in its capacity as general partner of EQT Infrastructure II Limited Partnership, a limited partnership, established and existing under the laws of England and Wales, having its office address at Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the Registrar of Companies for England & Wales under Companies' House number LP014908,

represented by Matthias Pons, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 25 March 2014.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That EQT Infrastructure II GP B.V., prenamed, acting in its capacity as general partner of "EQT Infrastructure II Limited Partnership" (the "Sole Shareholder") is the sole shareholder of Charleston Infrastructure I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 7 November 2013 which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations as of 3 January 2014 under reference number 29, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under company number B 182.003 (the "Company").

2) That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to create nine (9) new classes of shares, namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares, each share having a nominal value of one Euro (EUR 1).

The Sole Shareholder decides that the financial rights attached to the new classes of shares and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the articles of association to be amended as below.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of nine hundred thousand Euro (EUR 900,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to nine hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 912,500.-) by the creation and the issue of:

- one hundred thousand (100,000) class A shares,
- one hundred thousand (100,000) class B shares,
- one hundred thousand (100,000) class C shares,
- one hundred thousand (100,000) class D shares,
- one hundred thousand (100,000) class E shares,
- one hundred thousand (100,000) class F shares,
- one hundred thousand (100,000) class G shares,
- one hundred thousand (100,000) class H shares,
- one hundred thousand (100,000) class I shares,

of a nominal value of one Euro (EUR 1) each, being nine hundred thousand (900,000) new shares in total.

Subscription and paying up

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as aforesaid, has declared to subscribe to:

- one hundred thousand (100,000) class A shares,
- one hundred thousand (100,000) class B shares,
- one hundred thousand (100,000) class C shares,
- one hundred thousand (100,000) class D shares,
- one hundred thousand (100,000) class E shares,
- one hundred thousand (100,000) class F shares,
- one hundred thousand (100,000) class G shares,
- one hundred thousand (100,000) class H shares,
- one hundred thousand (100,000) class I shares.

Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of twenty-three million Euro (EUR 23,000,000.-) out of which: (i) nine hundred thousand Euro (EUR 900,000.-) shall be allocated to the corporate capital of the Company and (ii) twenty-two million one hundred thousand Euro (EUR 22,100,000.-) shall be allocated as share premium, which shall be attached to the class A through class I shares.

Evidence of the aforementioned payment has been given.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and fully restate article 6 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at nine hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 912,500) represented by nine hundred twelve thousand five hundred (912,500) shares (hereafter the “Shares”), divided into:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the “Ordinary Shares”);
- (ii) one hundred thousand (100,000) (the “Class A Shares”),
- (iii) one hundred thousand (100,000) (the “Class B Shares”),
- (iv) one hundred thousand (100,000) (the “Class C Shares”),
- (v) one hundred thousand (100,000) (the “Class D Shares”),
- (vi) one hundred thousand (100,000) (the “Class E Shares”),
- (vii) one hundred thousand (100,000) (the “Class F Shares”),
- (viii) one hundred thousand (100,000) (the “Class G Shares”),
- (ix) one hundred thousand (100,000) (the “Class H Shares”),
- (x) one hundred thousand (100,000) (the “Class I Shares”),

each share with a nominal value of one Euro (EUR 1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

The shares are in registered form only.

The Class A Shares to Class I Shares are hereinafter referred to as the “Preference Shares”. The Ordinary Shares and/or the Preference Shares are referred to as the “Shares” and “Share” shall be construed accordingly.

The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders” and individually a “Shareholder”.

Each class of Shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each Share is entitled to one (1) vote at any general meeting of Shareholder(s).

The general meeting of Shareholders may create a share premium account or any freely distributable reserve account that they may deem necessary or appropriate. Such share premium or reserve is at the free disposal of the general meeting of shareholders.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholder(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of Preference Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es).

In the event that the Company shall proceed to a reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares, a notice setting forth the date of the repurchase and cancellation and the Cancellation Amount shall be given by or on behalf of the Company not less than seven (7) days before the date of the repurchase and cancellation, to the Shareholder(s) at such Shareholder(s) address as the Company shall have received notice thereof, provided however, that neither a failure to give such notice nor any defect therein shall affect the validity of the proceeding for the repurchase and cancellation.

A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods.

The period for the Class A Shares is the period starting on the date of the notarial deed of 25 March 2014 and ending no later than on 31 December 2014 (the “Class A Period”).

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 December 2015 (the “Class B Period”).

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2016 (the “Class C Period”).

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2017 (the “Class D Period”).

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2018 (the “Class E Period”).

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2019 (the “Class F Period”).

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2020 (the “Class G Period”).

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2021 (the “Class H Period”).

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2022 (the “Class I Period”).

Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class I Period and the class of Preference Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Sole Manager or, in case of plurality

the Board of Managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves attached to the Preference Shares either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves attached to the Preference Shares and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves attached to the Preference Shares.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- "Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period and the Class I Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares.

- "Law" shall mean the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time.

- "Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Shares."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to insert a new article 6.3 of the articles of association and to subsequent renumber the following article, which shall read as follows:

" **6.3.** Any amount of share premium paid into the Company on any Preference Shares shall be allocated to a premium account attached to such Preference Shares."

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to amend and restate article 16.2 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

" **16.2.** Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes, constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriate for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers. The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

- 16.2.1 the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15% of the nominal value of the Ordinary Share
- 16.2.2 the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class A Shares;
- 16.2.3 the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class B Shares;
- 16.2.4 the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class C Shares;
- 16.2.5 the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class D Shares;
- 16.2.6 the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class E Shares;
- 16.2.7 the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class F Shares;
- 16.2.8 the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class G Shares;
- 16.2.9 the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class H Shares;
- 16.2.10 the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.60% of the nominal value of the Class I Shares; and
- 16.2.11 the balance shall be allocated to the holder(s) of the relevant class of Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of shareholders.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 17.4 of the articles of association, which shall read as follows:

“ **17.4.** The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in article 16.2 of the present Articles.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq mars,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

EQT Infrastructure II GP B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, les Pays Bas et son siège social à 355

Schiphol Boulevard, H-Tower, 4^{ème} étage, 1118 BJ Schiphol, les Pays-Bas et immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 54468701 agissant en qualité d'associé commandité (general partner) de EQT Infrastructure II Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée et existante selon les lois d'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4^{ème} étage, 1118 BJ Schiphol, les Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles (Registrar of Companies for England and Wales) sous le numéro Companies' House LP014908,

représentée par Matthias Pons, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 mars 2014.

Laquelle procuration pré-mentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que EQT Infrastructure II GP B.V. agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) de EQT Infrastructure II Limited Partnership, préqualifiée, est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Charleston Infrastructure I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 7 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 janvier 2014 sous le numéro 29, avec un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.003 (la «Société»).

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

3) Après ce qui a été exposé, l'associé précité, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales, à savoir, les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H et les parts sociales de catégorie I, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1).

L'Associé Unique décide que les droits financiers attachés aux nouvelles catégories de parts sociales et les modalités de leur rachat ainsi que de leur annulation seront déterminées ci-après dans les statuts qui sont modifiés tel que ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de neuf cent mille Euro (EUR 900.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) à neuf cent douze mille cinq cent Euro (EUR 912.500,-) par la création et l'émission de:

- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A,
 - cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B,
 - cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C,
 - cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D,
 - cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E,
 - cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F,
 - cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G,
 - cent mille (100.000) parts sociales de catégorie H, et
 - cent mille (100.000) parts sociales de catégorie I,
- chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1), soit neuf cent mille (900.000) nouvelles parts sociales au total.

Souscription et libération

Ceci étant, l'Associé Unique, précité, représentée comme mentionné ci-avant, a déclaré souscrire à:

- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A,
- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B,
- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C,
- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D,
- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E,
- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F,
- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G,
- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie H, et
- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie I.

Ces actions nouvelles sont libérées par un apport en numéraire pour un montant total de vingt-trois millions d'Euro (EUR 23.000.000,-) dont: (i) neuf cent mille Euro (EUR 900.000,-) seront alloués au capital social de la Société et (ii) vingt-deux millions cent mille Euro (22.100.000,-) seront affectés comme prime d'émission.

Preuve du paiement susmentionné a été donnée.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 6. Capital.

6.1. Le capital de la Société est fixé à neuf cent douze mille cinq cent Euro (EUR 912.500) représenté par neuf cent douze mille cinq cent (912.500) parts sociales (ci-après les «Parts Sociales») divisées comme suit:

- (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires («Parts Sociales Ordinaires»);
- (ii) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A («Parts Sociales A»);
- (iii) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B («Parts Sociales B»);
- (iv) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C («Parts Sociales C»);
- (v) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D («Parts Sociales D»);
- (vi) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E («Parts Sociales E»);
- (vii) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F («Parts Sociales F»);
- (viii) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G («Parts Sociales G»);
- (ix) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie H («Parts Sociales H»); et
- (x) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie I («Parts Sociales I»);

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) et ayant les droits et obligations tel que stipulés dans les présents Statuts.

Les parts sociales sont uniquement sous forme nominative.

Les Parts Sociales de la Catégorie A à la Catégorie I sont ci-après dénommées les "Parts Sociales Préférentielles". Les Parts Sociales Ordinaires et/ou les Parts Sociales Préférentielles ci-après dénommées comme les "Parts Sociales" ou la "Part Sociale" doivent être interprétées conformément.

Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ensemble, les "Associés" et individuellement un "Associé".

Chaque catégorie de Parts Sociales aura les mêmes droits, sauf dispositions contraires dans les présents Statuts. Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote à l'assemblée générale de(s) l'Associé(s).

L'assemblée générale des actionnaires peut créer un compte prime d'émission ou un compte de réserve librement distribuable qu'ils jugeront nécessaire ou approprié. Cette prime d'émission ou cette réserve est à la libre disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) catégorie(s).

Dans le cas où la Société procède à une réduction de capital par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles, un avis énonçant la date du rachat et de l'annulation ainsi que le Montant d'Annulation doit être donné par ou pour le compte de la Société au moins sept (7) jours avant la date du rachat et d'annulation au(x) Associé(s) à l'adresse de (des) l'Associé(s) qui aura été notifiée à la Société, sous réserve toutefois que ni l'omission de donner un tel avis, ni un quelconque défaut de celui-ci n'affecte la validité de la procédure pour le rachat et l'annulation.

Une réduction de capital par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles ne peut être faite que pendant les Périodes de Catégorie respectives.

La période pour les Parts Sociales A est la période débutant le jour de l'acte notarié du 25 mars 2014 et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2014 (la «Période de Catégorie A»).

La période pour les Parts Sociales B est la période débutant le jour après la Période de Catégorie A et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2015 (la «Période de Catégorie B»).

La période pour les Parts Sociales C est la période débutant le jour après la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2016 (la «Période de Catégorie C»).

La période pour les Parts Sociales D est la période débutant le jour après la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2017 (la «Période de Catégorie D»).

La période pour les Parts Sociales E est la période débutant le jour après la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2018 (la «Période de Catégorie E»).

La période pour les Parts Sociales F est la période débutant le jour après la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2019 (la «Période de Catégorie F»).

La période pour les Parts Sociales G est la période débutant le jour après la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2020 (la «Période de Catégorie G»).

La période pour les Parts Sociales H est la période débutant le jour après la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2021 (la «Période de Catégorie H»).

La période pour les Parts Sociales I est la période débutant le jour après la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2022 (la «Période de Catégorie I»).

Si une catégorie de Parts Sociales n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Catégorie concernée, le rachat et l'annulation d'une telle catégorie de Parts Sociales peuvent être effectués pendant une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date après la dernière Période de Catégorie (ou, le cas échéant, la date après la fin de la Nouvelle Période d'une autre catégorie qui précède immédiatement) et se terminer au plus tard un an après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le jour après la Période de Catégorie I et la catégorie de Parts Sociales non rachetée et non annulée lors de leur Période de Catégorie respective doit venir dans l'ordre de la catégorie A à la catégorie I (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées).

Pour éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles doit avoir lieu avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou le cas échéant, la Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou le cas échéant, la Nouvelle Période) doit commencer le jour après le rachat et l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles et devra continuer à se terminer au jour tel que défini initialement dans les Statuts ci-dessus.

Au moment du rachat et de l'annulation de la (des) catégorie(s) entière(s) concernée(s), le Montant d'Annulation deviendra exigible et payable par la Société au(x) Associé(s) au prorata de leur participation dans cette (ces) catégorie (s). Pour éviter tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement, en espèces, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné à l'alinéa ci-dessus, pour être retenu, sera déterminé par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) à sa raisonnable discrétion et dans le meilleur intérêt social de la Société. Pour éviter tout doute, le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut choisir à sa seule discrétion d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation tout ou partie des réserves distribuables attachées aux Parts Sociales Préférentielles.

Pour les besoins de ces Statuts, les termes en majuscule ci-dessous ont la signification suivante:

- "Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté de (i) toute réserve librement distribuable attachée aux Parts Sociales Préférentielles et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relatives aux catégories des Parts Sociales Préférentielles devant être annulées, celui-ci réduit par (i) toute perte (y compris pertes reportées) exprimée comme positive et (ii) toute somme à affecter aux réserves en accord avec les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que figurant dans les Comptes Intérimaires (pour éviter tout doute, sans double comptage), (iii) de tout dividende auquel à droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires et (iv) tout Droit au Bénéfice de telle sorte que:

$$MD = (BN+B+RC) - (P+RL+DO+DP)$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfices nets (y compris bénéfices reportés).

B = toute réserve librement distribuable attachée aux Parts Sociales Préférentielles.

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la catégorie des Parts Sociales Préférentielles devant être annulée.

P = Pertes (y compris les pertes reportées), exprimées comme positive.

RL = toute somme devant être allouée dans une (des) réserve(s) conformément à la Loi et aux Statuts.

DO = tout dividende auquel à droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires conformément aux Statuts.

DB = Droit aux Bénéfices.

Le Montant Disponible doit être indiqué dans les Comptes Intérimaires (tels que définis ci-dessous) de la Période de Catégorie correspondante et sera évalué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société, de bonne foi et en prenant en compte la possibilité de la Société de continuer ses activités.

- "Liquidités Disponibles" désigne (i) toutes les espèces détenues par la Société (sauf les dépôts à terme en espèces avec une échéance supérieure à six (6) mois), (ii) tous les instruments du marché monétaire immédiatement négociables, obligations et billets et toute créance qui, de l'avis du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance, seront versés à la Société à court terme, moins les dettes ou autres dettes de la Société payables endéans six (6) mois déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tous les actifs tels que les actions, titres ou valeurs mobilières de toute sorte détenus par la Société.

- "Montant d'Annulation" désigne un montant n'excédant pas les Liquidités Disponibles en rapport avec la Période de Catégorie concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant) à condition que le Montant d'Annulation ne soit pas supérieur aux Liquidités Disponibles relatives à la Période de Catégorie concernée (ou à la Nouvelle Période).

- "Période de Catégorie" désigne chacune des périodes suivantes: Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H et Période de Catégorie I.

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date au plus tôt trente (30) jours, mais au plus tard dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie des Parts Sociales Préférentielles concernée.

- "Loi" signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre.

- "Droit au Bénéfice" signifie les dividendes préférentiels des Parts Sociales Préférentielles.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'insérer un nouvel article 6.3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **6.3.** Tout montant de prime d'émission payée à la Société sur toutes les Parts Sociales Préférentielles sera alloué à un compte prime d'émission attaché à ces Parts Sociales Préférentielles.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre l'article 16.2 des statuts de la Société lequel à dorénavant la teneur suivante:

« **16.2.** Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, mais doit toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve est entamé.

Les dividendes déclarés pourront être payés dans toute devise déterminée par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance et pourront être payés aux lieux et heures déterminés par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, pourra déterminer le taux de change final applicable à la devise utilisée lors du paiement des dividendes. Un dividende déclaré mais non payé pendant une durée de cinq (5) ans ne pourra plus par la suite être réclamé par le détenteur de cette Part Sociale, et sera perdu pour le détenteur de cette Part Sociale, et devra retourner à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés et qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes devront être alloués et payés de la manière suivante:

- 16.2.1. le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires auront droit à un dividende égal à 0.15% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires;

- 16.2.2. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de catégorie A auront droit à un dividende égal à 0.20% de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A;

- 16.2.3. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de catégorie B auront droit à un dividende égal à 0.25% de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie B;

- 16.2.4. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de catégorie C auront droit à un dividende égal à 0.30% de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie C;

- 16.2.5. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de catégorie D auront droit à un dividende égal à 0.35% de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie D;

- 16.2.6. les détenteur(s) de Parts Sociales de catégorie E auront droit à un dividende égal à 0.40% de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie E;

- 16.2.7. les détenteur(s) de Parts Sociales de catégorie F auront droit à un dividende égal à 0.45% de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie F;

- 16.2.8. les détenteur(s) de Parts Sociales de catégorie G auront droit à un dividende égal à 0.50% de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie G;

- 16.2.9. les détenteur(s) de Parts Sociales de catégorie H auront droit à un dividende égal à 0.55% de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie H;

- 16.2.10. les détenteur(s) de Parts Sociales de catégorie I auront droit à un dividende égal à 0.60% de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie I;

- 16.2.11. le solde devra être alloué au(x) détenteur(s) de la catégorie de Parts Sociales pertinente conformément à la décision prise par l'assemblée générale des associés.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17.4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **17.4.** Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses qui sont une conséquence de la liquidation, sera utilisé pour rembourser la contribution apportée par les Actionnaires sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Actionnaires conformément au et afin d'atteindre sur une base totale le même résultat économique que les règles de distribution prévues à l'article 16.2 des présents Statuts.»

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Pons, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 avril 2014. Relation: EAC/2014/4772. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053627/493.

(140061660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

KBC Participations Renta C, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.071.

Monsieur Wouter Vanden Eynde a démissionné en tant qu'administrateur de KBC Participations Renta C en date du 21 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Karel De Cuyper

Administrateur

Référence de publication: 2014056654/13.

(140065396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

BEL Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 36.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.612.

Avec effet au 28 mars, 2014 Monsieur Derek Aylesworth a démissionné de son mandat de gérant classe A de la Société.
Avec effet au 28 mars 2014, Monsieur Jonathan Greb, ayant son adresse professionnelle au Centennial Place 520, 3rd Avenue S.W. Calgary T2P 0R3, Alberta, Canada et né le 4 mai 1977 à Surrey, Canada a été nommé gérant classe A pour la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2014056406/14.

(140065423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Positronia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 88.779.

Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 4 avril 2014 au siège social, il a été décidé:

- De transférer le siège social de son adresse actuelle 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat;

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Monsieur Andréa Carini, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur;

* Monsieur Antonio Forte, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat

* Monsieur Marco Gostoli, demeurant professionnellement 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

* Monsieur Riccardo Incani, demeurant professionnellement 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

leur mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POSITRONIA S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014055571/24.

(140063442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Dune Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 185.397.

In the year two thousand and fourteen on the fourth day of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Patrick Eisenchteter, born on March 23, 1966 in Dijon, France, having its personal address at 158, rue de Grenelle, 75007 Paris, France,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on April 3, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "DUNE LUX" (hereinafter, the Company), with registered office at 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185397, established pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 27, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The sole shareholder takes the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company in order to give then henceforth the following content:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of DUNE LUX, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

In addition to the share capital, the Company shall have a capital contribution account into which any capital contributed by a shareholder may be transferred, and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The capital contribution account is at the free disposal of the shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Article 14.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers) composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager and by the signature of any

person(s) to whom special powers for determined matters have been delegated by the Sole Manager or the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a pro tempore chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy and with at least the presence or the representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present resolutions are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Patrick Eisenchteter, né le 23 mars 1966 à Dijon, France, ayant son adresse personnelle au 158, rue de Grenelle, 75007 Paris, France,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 3 avril 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination "DUNE LUX" (ci-après, la Société), ayant son siège social au 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185397, constituée par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'associé unique prend la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide d'entièrement refondre les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination DUNE LUX qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

En plus du capital social, la Société dispose d'un compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres sur lequel tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un associé peut être crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Le compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres est à la libre disposition des associés, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à l'Article 14.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants répartis en deux (2) catégories, respectivement les «Gérants de Catégorie A» et les «Gérants de Catégorie B».

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B et par la signature de toute personne à qui des pouvoirs déterminés ont été délégués par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président pro tempore parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de toute catégorie peut en représenter un autre de toute catégorie au Conseil de Gérance, et un gérant de toute catégorie peut représenter plusieurs gérants de toute catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et avec au moins la présence ou la représentation d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance, y inclus au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 avril 2014. Relation: EAC/2014/5178. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053705/329.

(140061748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Holding & Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.787.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission de mes fonctions comme administrateur et administrateur-délégué de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 Avril 2014.

BRENDA PATRICIA COCKSEGE.

Référence de publication: 2014056004/10.

(140064479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Isis III S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.085.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2014

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf in L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67 895.

Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014056014/16.

(140064161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.